

# JESUS NOUS ENVOIE

“Notre cœur n’était-il pas brûlant en nous, tandis qu’il nous parlait sur la route et nous ouvrait les Écritures ?” À l’instant même, ils se levèrent et retournèrent à Jérusalem. Ils y trouvèrent réunis les onze Apôtres et leurs compagnons, qui leur dirent : “Le Seigneur est réellement ressuscité : il est apparu à Simon-Pierre.” À leur tour, ils racontaient ce qui s’était passé sur la route, et comment le Seigneur s’était fait reconnaître par eux à la fraction du pain. Comme ils en parlaient encore, lui-même fut présent au milieu d’eux, et leur dit : “La paix soit avec vous !” (Lc 24,32-36)

## Une Église diocésaine qui appelle, sert et témoigne

**Les disciples d’Emmaüs reprennent la route.** La présence du Ressuscité les a remis debout ! “**Ils se lèvent**” ! Ils ne peuvent pas garder pour eux ce qu’ils ont reçu et repartent à Jérusalem pour retrouver l’Église. Ils confrontent leur expérience au témoignage des apôtres : “Le Seigneur est réellement ressuscité, il est apparu à Simon-Pierre”. Ensemble, ils vont de nouveau rencontrer le Christ : “Comme ils parlaient encore, Jésus fut présent au milieu d’eux !”

C’est le temps de la mission et de l’envoi : le Christ **appelle**. Dans l’Évangile, cet appel prend souvent la figure du **service** des plus démunis : “J’avais faim et vous m’avez donné à manger...” (Mt 25,35). Le disciple devient ainsi missionnaire, il **témoigne** du Seigneur ressuscité. Il est invité à accueillir dans la foi le témoignage des apôtres choisis par le Seigneur. C’est ainsi que l’Esprit **réconforte** et **stimule** l’Église du Christ.

**Nous le croyons**, l’Église est “missionnaire par nature <sup>17</sup>”. Le pape François appelle notre Église à être “une Église en sortie”. Dans son exhortation *Evangelii Gaudium* (§ 120), il invite tous les baptisés, disciples du Christ Vivant, à devenir missionnaires : “Chaque baptisé est un sujet actif de l’évangélisation... Tout chrétien est missionnaire dans la mesure où il a rencontré l’amour de Dieu en Jésus Christ.”

**Catholiques du diocèse d’Angers**, au début de notre démarche synodale, notre évêque nous rappelait : “Les ouvriers pour l’évangélisation ne seront jamais assez nombreux. Il est bon de se redire cette vérité : la responsabilité missionnaire n’est pas réservée à quelques rares élus... Notre Église se réjouit de tous ses enfants qui cherchent à répondre à la mission confiée <sup>18</sup>.”

Notre Église diocésaine bénéficie du charisme et du témoignage des nombreux religieux dont les congrégations sont nées chez nous. Nous sommes les héritiers d’un riche passé missionnaire. Comme saint René Goupil, des missionnaires sont partis au loin porter la Bonne Nouvelle. Comme sainte Jeanne Delanoue, d’autres sont restés en Anjou pour servir les pauvres. D’autres enfin ont été des saints de la vie quotidienne, “des saints de la porte d’à côté <sup>19</sup>”.

Présents au service du frère, lieu de rencontre du Ressuscité, présents aux périphéries, en dialogue avec le monde, ouverts à la dimension universelle, devenons pleins d’allant et d’élan : “**À l’instant même, ils se levèrent.**”

## APPELER

### Décision 29

#### Inviter tout baptisé à devenir disciple-missionnaire

Diffuser des supports, des brochures et des documents en ligne, proposés par le service “Formation permanente”, pour aider les baptisés de l’Anjou à se reconnaître disciples-missionnaires.

Par le biais d’une lettre envoyée par le service “Foi”, inviter largement au sacrement de la confirmation, sacrement de l’appel à devenir témoin de l’Évangile, en parole et en action.

### Décision 30

#### Constituer une commission Familles dans chaque paroisse

Créer une commission Familles qui aide les époux à prendre soin de leur couple, à aborder l’éducation des enfants, à rencontrer d’autres familles (lieux d’échanges, vie d’équipe), à vivre des temps forts (par exemple un événement annuel pour les familles), à proposer la catéchèse pour tous les âges de la vie, à rejoindre des formations, à participer activement à la vie de l’Église.

Cette commission peut être ainsi composée : un animateur de préparation au mariage, un animateur de préparation au baptême des enfants, un catéchiste, un animateur KTA, un membre de la communauté éducative d’un établissement catholique d’enseignement, un responsable de mouvement, une personne sensible aux familles en difficulté...

Elle se réunit au moins trois fois par an pour échanger sur les réalités des familles vivant sur la paroisse, favoriser le lien entre les acteurs et émettre des propositions pastorales. Elle rend compte de sa mission à l’équipe d’animation paroissiale.

### Décision 31

#### Constituer une "équipe ressource familles" dans chaque doyenné

Les missions de cette équipe peuvent être :

- soutenir les commissions Familles des paroisses du doyenné pour accompagner les couples dans les différentes étapes de leur vie conjugale et leur responsabilité parentale ;
- orienter les couples et les familles vivant une épreuve vers les propositions des mouvements, des communautés, des associations ou vers des professionnels. Leur proposer de rencontrer d'autres couples vivant ou ayant vécu la même épreuve ;
- accueillir les personnes souhaitant un échange à propos d'une crise conjugale.

Les membres de cette équipe sont appelés par les curés, en concertation avec les EAP et les commissions Familles, avec lesquelles elles sont en lien. Ces membres (3 ou 4 personnes) peuvent être :

- des professionnels, en exercice ou jeunes retraités : conseiller conjugal, médiateur, médecin, assistant social, psychologue, prêtre...
- des personnes reconnues pour leurs qualités d'écoute et d'accompagnement, et ayant suivi une formation à la relation d'aide...

L'évêque appellera des personnes ressources pour éclairer le discernement des situations pastorales et sacramentelles des chrétiens divorcés vivant en couple, dans la continuité de l'exhortation Amoris laetitia.

### Décision 32

#### Appeler au ministère ordonné

Inviter chaque paroisse, mouvement, communauté religieuse, établissement d'enseignement, aumônerie, à interpellier chaque année des jeunes et des adultes, afin qu'ils réfléchissent au don de leur vie pour le service de l'Évangile et de l'Église comme prêtre. Le service "Jeunes - pastorale des vocations" proposera une lettre d'interpellation pour aider chaque communauté à relayer l'appel de Dieu à devenir prêtre.

Favoriser l'accompagnement des rassemblements de jeunes par des prêtres qui, par leur présence, témoignent du don de leur vie à la suite du Christ (Taizé, Lourdes, Festival de la jeunesse, marche des Causses, camps ski-bible, camps d'été).

Continuer et approfondir le discernement entre l'évêque et les communautés, pour proposer le ministère de diacre permanent.

### Décision 33

#### Appeler à la vie consacrée

Continuer à proposer la vie consacrée à de jeunes adultes désireux de donner leur vie à Dieu au service de l'évangélisation dans notre Église diocésaine ; sans exclure, dans la fidélité à l'Esprit et aux besoins d'aujourd'hui, la possibilité de fonder de nouvelles communautés.

Encourager les communautés religieuses à inviter les baptisés à prier avec elles et à partager leur charisme. Elles ont un trésor à partager en apportant leur savoir-faire et leur témoignage, en particulier pour l'initiation à la prière, à l'écoute de la Parole de Dieu, au service du frère. Les inviter à rencontrer les paroisses où il n'y a plus de communautés religieuses.

Inviter des personnes consacrées lors des rassemblements de jeunes.

## SERVIR

---

### Décision 34

#### Créer dans chaque paroisse une "équipe diaconie"

Encourager, par la création d'une équipe diaconie, l'ensemble de la communauté paroissiale à prendre soin des membres souffrants du Corps du Christ et à construire l'Église avec les plus pauvres. En confier si possible la responsabilité à un diacre.

Cette équipe diaconie veille à la présence aux malades et personnes isolées, au soutien des personnes dans toutes formes de précarité, aux partenariats avec les mouvements caritatifs, les communautés religieuses, les établissements catholiques d'enseignement. Elle fait également le lien avec les organismes non confessionnels concernés et met en valeur la "Journée mondiale des pauvres" instituée par le pape François.

Cette équipe peut être ainsi composée : un représentant du service paroissial des malades, un représentant des mouvements caritatifs, un professionnel de la santé, un(e) religieux(se), un représentant des fraternités paroissiales, un jeune engagé dans le service du frère...

Avec l'aide du service "Santé et solidarités", elle fait connaître toutes les belles initiatives au service du frère (par exemple à la manière des vidéos "Osons la Fraternité").

### Décision 35

#### Former et veiller ensemble aux ressources financières de la mission

Développer une communication pour renouveler l'image de l'Église et promouvoir sa place dans la société, afin d'aider les chrétiens à parler plus aisément des besoins financiers nécessaires à la mission, sans ôter la joie de la gratuité.

Sensibiliser tous les acteurs pastoraux aux enjeux de leur implication dans la communication sur les ressources financières des paroisses et du diocèse.

Le projet missionnaire (cf. Décision 36) de la paroisse doit intégrer une communication adaptée sur les moyens de sa mise en œuvre pour rejoindre le plus grand nombre afin que tous prennent conscience de l'importance de leur générosité.

## TEMOIGNER

---

### Décision 36

#### En paroisse, élaborer un projet missionnaire

Établir, pour cinq ans, un projet missionnaire, révisable chaque année. Ce projet prend la suite du projet d'actions pastorales et invite toute la paroisse à se constituer en communauté de disciples-missionnaires.

Il s'élabore et se relit régulièrement avec le conseil pastoral paroissial <sup>20</sup> ou une assemblée paroissiale.

Ce projet recentre la mission de l'EAP sur le discernement des actions missionnaires et l'appel d'acteurs ecclésiaux. L'EAP met en œuvre ce projet avec l'ensemble des services paroissiaux et veille à la formation continue des membres impliqués.

Le projet missionnaire peut mettre en œuvre des temps forts, comme l'organisation d'une semaine d'évangélisation.

Il peut aussi mettre en œuvre des projets plus conséquents en partenariat avec les autres paroisses du doyenné, espace favorable d'entraide pastorale pour partager les bonnes idées et mutualiser les forces vives : formations, préparations sacramentelles, pastorale des jeunes, aumôneries de la santé, service du frère, etc.

### Décision 37

#### Inviter chaque mouvement d'Église à approfondir son charisme propre

En dialogue avec les autres mouvements et pour aider ses membres à grandir dans leur vocation d'appel à la sainteté, appeler chaque mouvement à redéployer son charisme fondateur, avec la nécessité d'une authentique formation humaine et chrétienne pour une vraie fécondité missionnaire. L'apostolat organisé est un bien précieux pour répondre aux "situations nouvelles dans l'Église comme dans le monde, dans les réalités sociales, économiques, politiques et culturelles qui exigent aujourd'hui, de façon toute particulière, l'action des fidèles laïcs" (saint Jean-Paul II, Christifideles laici, § 3) <sup>21</sup>.

### Décision 38

#### Poursuivre l'ouverture à la dimension universelle de l'Église diocésaine

En fidélité à l'histoire missionnaire de notre diocèse, ouvrir plus largement les responsabilités ecclésiales à des chrétiens d'autres cultures.

Poursuivre les échanges avec les diocèses étrangers (jumelages en impliquant les paroisses, accueil de prêtres et religieux étrangers en pastorale d'été et en mission d'études).

S'appuyer sur la dimension internationale des congrégations angevines et partager les expériences et initiatives concernant la Mission universelle.

Développer l'action de la délégation à l'éducation universelle, au développement, à l'engagement solidaire (projet EUDES) au sein des établissements catholiques d'enseignement.

### [citations]

"La proposition de la foi n'est possible que si des témoins se lèvent et parlent. Or, précisément, vous êtes les témoins de la vie évangélique capable d'éclairer nos contemporains."

Mgr Delmas, Tous disciples-missionnaires, § 6

"C'est la paroisse qui offre la contribution principale à la pastorale familiale. Elle est une famille de familles, où les apports de petites communautés, associations et mouvements ecclésiaux s'harmonisent."

Pape François, Amoris laetitia, § 202

"Chacun est disciple-missionnaire. Cela vaut de manière particulière pour ceux ou celles qui sont appelés à une vie de consécration spéciale. Je pense aux religieuses, religieux et également à ceux qui sont appelés à être prêtres. Regardez cette générosité avec laquelle de nombreuses vocations religieuses et presbytérales se sont levées dans notre diocèse. Cette générosité n'a pas disparu..."

Mgr Delmas, Tous disciples-missionnaires, § 9

"Le Christ nous révèle à nous-mêmes. Il est le chemin d'une humanisation véritable. Nous le savons et nous en vivons. En même temps, nous sommes les artisans de la promotion d'une authentique dignité humaine auprès de ceux qui nous entourent."

Mgr Delmas, Tous disciples-missionnaires, § 5

**[notes]**

17 Concile Vatican II, Ad gentes, § 2.

18 Mgr Delmas, Tous disciples-missionnaires, § 6.

19 Pape François, Gaudete et exsultate, § 7.

20 Un conseil pastoral paroissial est une instance où les fidèles laïcs participent à l'activité pastorale de l'Église (cf. canon 536). Il réfléchit à l'action pastorale, l'évalue et fait des propositions (cf. Livret de formation des EAP, page 37).

21 Mgr Delmas, Lettre pastorale aux mouvements, mai 2017.